



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 avril 2020
DOSSIER N° 2020 CP04 C 09 66

Objet : RD 10 - Suppression du passage à niveau n°27 de Brignoud – Bilan de la concertation

Politique : Routes

Programme : Renforcement et extension du réseau
Opération : Modernisation du réseau

Service instructeur : DM/SESI

X **Sans incidence financière**

Répartition de subvention

Imputations

Montant budgété

Montant déjà réparti

Montant de la présente répartition

Solde à répartir

Programmation de travaux

Imputations

Montant budgété

Montant déjà réparti

Montant de la présente répartition

Solde à répartir

Conventions, contrats, marchés

Imputations

Autres (à préciser)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 avril 2020

DOSSIER N° 2020 CP04 C 09 66

Numéro provisoire : 1344 - Code matière : 9.2

Délégation de la commission permanente (*références délégation - articles*) : Travaux - approuver les projets de travaux et d'études diverses.

Acte réglementaire ou à publier : Non

Dépôt en Préfecture le : 27-04-2020

Exécutoire le : 27-04-2020

Publication le : 27-04-2020

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente,

Vu le rapport du Président N°2020 CP04 C 09 66,

DECIDE

- d'approuver le document annexé au titre du bilan de la concertation ;
- d'autoriser le Président à:
 - poursuivre les études nécessaires à la réalisation du projet ;
 - engager l'ensemble des procédures administratives et juridiques nécessaires à la réalisation de ce projet et solliciter les services de l'Etat en vue notamment de l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, d'une enquête parcellaire, d'une mise en compatibilité des documents d'urbanisme et des dossiers loi sur l'eau, et l'ensemble des autres procédures environnementales;
- de prendre en compte pour ces études les réflexions suivantes à conduire, suite aux expressions intervenues au cours de la concertation :
 - étudier l'articulation des continuités cycles avec le réseau d'itinéraires cyclables situé de part et d'autre de la voie nouvelle en partenariat avec les communes et les porteurs de projets en interface;
 - étudier les modalités de séparation physique entre les cycles et les véhicules motorisés sur la voie nouvelle ;
 - concevoir un projet contribuant à la modération des vitesses des véhicules motorisés sur l'avenue Robert Huant et facilitant la sécurisation des déplacements des piétons et des cyclistes sur cet axe ;
 - étudier et analyser en partenariat avec la Commune de Villard-Bonnot les différentes alternatives à un carrefour en T, à l'intersection voie nouvelle/avenue Robert Huant, en intégrant les modes actifs ;
 - poursuivre le travail partenarial engagé avec les acteurs locaux pour garantir la cohérence de l'aménagement proposé avec l'ensemble des projets en interface.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name.

Jean-Pierre Barbier